

VIDE GRENIER du COMITE DE JUMELAGE de GRILLON
DIMANCHE 18 Octobre 2026 SALLE des FETES de GRILLON, route de
GRIGNAN (8h/17h accueil public) : sur le parking de la salle des Fêtes ou à
l'intérieur du local (barrer la mention inutile)

Attention : QUE 14 places à l'intérieur !

À renvoyer **avant le 12 octobre 2026** à l'adresse suivante : Comité de Jumelage : Chez Mme DAYDE
Agnès, 109 chemin des Combes, 84600 GRILLON ou dans la boîte aux lettres du Comité (près de la
Mairie de GRILLON)

BULLETIN D'INSCRIPTION (Extérieur ou intérieur : PRECISER, entourer) pour les particuliers :

Nom, Prénom :
Adresse :
N° de téléphone : E-mail : (Adresse e-mail
obligatoire) pour recevoir confirmation :
Pièce d'identité n° Carte identité ☐ Passeport ☐
Délivrée par Date :

Je déclare sur l'honneur :
- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9
du Code pénal.)

BULLETIN D'INSCRIPTION (Extérieur ou intérieur : PRECISER) pour les commerçants :

Dénomination sociale :
N° de RCS :
Nom du représentant :
Adresse :
N° de téléphone : Email :

Je déclare sur l'honneur :
- Être soumis au régime général de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art 321-7 du Code pénal)

Le tarif est de 10 € l'emplacement de 5 mètres linéaires

Retour : joindre un chèque à l'ordre de « Comité de Jumelage » par courrier ou en espèces ou
chèque dans la boîte aux lettres du Comité (près de la Mairie de GRILLON) AVANT le 12 Octobre

Je souhaite réserver Emplacement(s) X 10 €, soit EUROS

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »